

Au-delà des frontières :

Ce qu'il faut pour que la prise en charge des enfants et des jeunes en mobilité fonctionne en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord

Malgré des investissements croissants dans les systèmes de protection de l'enfance, une réalité demeure : **pour les enfants en mobilité, la protection s'arrête souvent à la frontière.**

Un enfant identifié et pris en charge dans un pays peut perdre l'accès aux services dans le pays suivant, sortir des mécanismes de suivi ou être exposé à de nouveaux risques. Sur l'ensemble des routes migratoires en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord, cette fragmentation continue de nuire aux résultats en matière de protection.

Un récent échange entre praticiens, bailleurs de fonds et acteurs mondiaux travaillant dans ces régions a mis en évidence un défi commun : **qu'est-ce qui permet réellement d'assurer la continuité de la prise en charge au-delà des frontières ?**

Des régions différentes, des points d'entrée différents

Les expériences menées en Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord montrent que la coopération régionale en matière de prise en charge des enfants en mobilité peut avoir différents points d'entrée.

En **Afrique de l'Est**, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) opère au niveau ministériel des États membres. L'IGAD a été soutenue par le projet « East Africa Migration Routes » (EAMR) dans l'élaboration d'un cadre régional de politique de l'enfance et de procédures opérationnelles standard (SOP) transfrontalières – les premiers instruments intergouvernementaux en Afrique de l'Est traitant explicitement des lacunes en matière de protection. Le modèle de l'IGAD confère une légitimité politique et contribue à la mise en place d'un cadre structuré de coordination entre les États membres – mais la concrétisation des engagements sur le terrain reste un travail en cours.

En **Afrique de l'Ouest**, le Réseau Afrique de l'Ouest pour la protection des enfants (RAO) a été créé à l'initiative d'acteurs de première ligne – travailleurs sociaux, organisations de la société civile et autorités locales – avant d'être institutionnalisé au sein de la CEDEAO. Le projet « *Enfants et Jeunes en Mobilité* » (EJM) a soutenu le renforcement de ce système par le biais de formations destinées aux travailleurs sociaux, aux fonctionnaires et aux responsables communautaires, ainsi que par l'amélioration des outils de gestion. Aujourd'hui, le RAO sert de mécanisme de référence pour la gestion transnationale des cas, avec des procédures communes, des structures de coordination et des outils tels que le système CaseData. CaseData a également été étendu au Maroc, reliant ainsi les pays d'origine d'Afrique de l'Ouest aux pays de destination **d'Afrique du Nord**.

Où la coopération échoue dans la pratique

Au-delà des lacunes purement techniques, le défi consiste à relier des systèmes qui fonctionnent selon des cadres juridiques, des structures institutionnelles, des priorités politiques et des niveaux d'engagement financier différents, de nombreux mécanismes transfrontaliers dépendant encore fortement du financement de donateurs externes plutôt que d'allocations budgétaires nationales ou régionales durables.

En Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord, les systèmes nationaux de protection de l'enfance restent largement tournés vers l'intérieur, alors que les dynamiques migratoires sont intrinsèquement transfrontalières, ce qui crée des inadéquations structurelles.

Parallèlement, les cadres de gouvernance des migrations – souvent axés sur le contrôle des frontières et la sécurité – ne sont pas toujours en adéquation avec les principes de protection de l'enfance. Cette tension est particulièrement visible là où des politiques migratoires restrictives compliquent encore davantage la coopération.

Malgré des engagements politiques forts et l'émergence de nouveaux cadres, plusieurs **obstacles** récurrents continuent de nuire à une coopération transfrontalière efficace en matière de gestion des cas :

- **Des lacunes opérationnelles dans les zones frontalières, où la coordination est la plus faible** et où, dans la pratique, la prise en charge s'arrête souvent à la frontière — comme l'ont mis en évidence les tests sur le terrain menés dans le cadre du projet EAMR ;
- **La fragmentation des outils et des systèmes**, notamment l'existence de bases de données et de procédures parallèles ;
- **Une interopérabilité limitée**, même lorsque des systèmes numériques existent ;
- **Application insuffisante ou incohérente des procédures relatives à l'intérêt supérieur (BIP)** selon les contextes ;
- **Une communication et une coopération transfrontalières limitées, non structurées ou inexistantes** entre les acteurs ;
- **Une dépendance vis-à-vis des relations personnelles et des échanges informels**, plutôt que des mécanismes institutionnalisés ;
- **Des écarts persistants entre les politiques et leur mise en œuvre**, en particulier dans les contextes où les ressources sont limitées ;
- **L'insécurité dans certaines régions**, telles que le Soudan, le Mali et le Niger, perturbe la continuité des services.

Ce qui fonctionne : enseignements tirés de différentes régions et projets

Bien que les contextes diffèrent, plusieurs enseignements ont été tirés des expériences partagées.

1. Combiner les approches descendantes et ascendantes

Une coopération durable nécessite à la fois un ancrage politique et une appropriation opérationnelle. Les cadres descendants tels que l'IGAD apportent légitimité et continuité, tandis que les mécanismes ascendants tels que le RAO garantissent pertinence et fonctionnalité dans la pratique. La collaboration entre ces deux niveaux est donc essentielle.

2. S'appuyer sur les plateformes régionales existantes

Les organisations régionales telles que l'IGAD et la CEDEAO offrent des points d'entrée importants pour intégrer la protection de l'enfance dans des cadres politiques plus larges. Le soutien aux procédures et aux cadres de gestion des cas au sein de ces structures permet d'aller au-delà des approches par projet.

3. Harmoniser les outils sans imposer l'uniformité

Des initiatives telles que les procédures opérationnelles standardisées (SOP) partagées ou des plateformes comme CaseData en Afrique de l'Ouest et du Nord montrent l'importance de l'alignement. Dans le même temps, la flexibilité est essentielle pour s'adapter aux différents systèmes et capacités nationaux.

4. Renforcer les liens opérationnels transfrontaliers

Des mécanismes concrets – tels que des comités transfrontaliers, des filières d'orientation et des processus conjoints de gestion des cas – sont essentiels pour assurer la continuité des soins. Ce sont souvent les éléments les plus faibles, mais aussi les plus décisifs. Il est tout aussi important de disposer d'une cartographie claire des parties prenantes et de bases de données accessibles et régulièrement mises à jour sur les acteurs impliqués dans la gestion des cas. De tels outils contribuent à réduire les doublons, à combler les lacunes en matière d'information et à améliorer considérablement la qualité et la continuité des interventions transfrontalières.

De la pratique au plaidoyer : où le changement peut-il se produire ?

L'un des principaux objectifs de cet échange était de **susciter l'inspiration et d'identifier des points d'entrée réalistes pour renforcer le plaidoyer**.

Si toutes les parties prenantes plaident en faveur d'une meilleure coopération régionale en matière de gestion des cas afin de renforcer la protection des enfants et des jeunes en mobilité, elles opèrent avec des mandats et des responsabilités différents, s'engagent via des plateformes différentes et occupent des rôles institutionnels différents.

Les organisations de base et les OSC, y compris toutes celles qui mettent en œuvre les projets EJM et EAMR, sont au cœur de ce processus en raison de leur proximité avec les communautés touchées et de leur connaissance des lacunes et des besoins en matière de protection. Elles identifient les défaillances des systèmes, les lacunes persistantes en matière de protection et les petits changements susceptibles d'apporter une différence tangible. **Les organisations régionales** telles que l'IGAD et la RAO contribuent à l'amélioration, à l'harmonisation et à la coordination des législations et pratiques nationales, ainsi qu'à l'élaboration de normes communes. **Les bailleurs de fonds** tels que la Direction du développement et de la coopération (DDC) jouent un rôle catalyseur essentiel — non seulement en apportant un soutien financier, mais aussi en favorisant la collaboration entre ces différents niveaux, en encourageant les approches conjointes et en promouvant l'alignement plutôt que des systèmes parallèles.

La collaboration entre les organisations de base, les OSC et les bailleurs de fonds dans le domaine du plaidoyer renforce la clarté, la cohérence et l'impact collectif de leur objectif commun. Éviter les doubles emplois n'est pas seulement une question d'efficacité ; c'est ce qui permet de plaider d'une voix plus forte et plus unifiée. Il est donc important de s'appuyer sur l'accès et le rôle de chaque acteur — qu'il s'agisse d'un exécutant direct, d'un moteur du changement ou d'un facilitateur du plaidoyer.

Il est essentiel que les efforts de plaidoyer restent **ancrés dans les réalités opérationnelles et sensibles aux contextes politiques** – en particulier lorsqu'il s'agit de collaborer avec des acteurs de la sécurité et de la migration.

Vers une continuité des soins au-delà des frontières

En Afrique de l'Est, de l'Ouest et du Nord, des éléments fondamentaux de la coopération régionale sont déjà en place. Pourtant, ils restent inégaux, fragmentés et souvent déconnectés.

Grâce aux **projets EJM et EAMR**, des progrès significatifs ont été réalisés dans le renforcement des dimensions tant opérationnelles qu'institutionnelles de la gestion transfrontalière des cas, contribuant ainsi au développement d'outils et d'approches communs entre les pays – que ce soit par le soutien à des mécanismes tels que le RAO ou par la collaboration avec des organismes régionaux comme l'IGAD. Ces efforts, soutenus par des investissements soutenus de la DDC, ont contribué à combler les écarts entre la politique et la pratique et à mettre en relation les acteurs entre les régions.

Dans le même temps, il est essentiel de veiller à ce que ces systèmes en évolution restent fermement ancrés dans les normes mondiales de protection de l'enfance, notamment par l'application cohérente du principe de l'intérêt supérieur de l'enfant dans différents contextes nationaux et migratoires.

Renforcer la gestion régionale des cas ne consiste donc pas à créer des systèmes entièrement nouveaux, mais à **relier ceux qui existent déjà – entre les pays, les régions et les niveaux de gouvernance**.

Cela nécessite un changement de perspective : il faut cesser de considérer la protection de l'enfance comme une responsabilité nationale pour la reconnaître comme un **engagement commun et transfrontalier**. Ce n'est qu'alors que les systèmes de protection pourront commencer à suivre l'enfant – plutôt que de s'arrêter à la frontière.

Cet article s'appuie sur les enseignements tirés d'un webinaire intitulé « Renforcer la coopération régionale sur les systèmes de gestion des cas », organisé par l'unité KAPCYM le 20 avril 2026.

KAPCYM remercie tous les participants, et en particulier les intervenants des projets EJM et EAMR ainsi que l'Alliance pour la protection de l'enfance dans l'action humanitaire, pour leurs contributions et leurs réflexions.



L'unité « Dialogue sur les connaissances et les politiques relatives à la protection des enfants et des jeunes en mobilité » (KAPCYM) soutient les deux projets « Programme Enfants et Jeunes sur les Routes Migratoires d'Afrique de l'Ouest et du Nord » (EJM, mis en œuvre par un consortium dirigé par Helvetas) et « East African Migration Routes » (EAMR, mis en œuvre par Save the Children), financés par la Direction du développement et de la coopération (DDC). L'unité a pour mandat de renforcer le positionnement de la Suisse en matière de

migration et de protection de l'enfance, de favoriser ou de contribuer à la création d'une communauté de pratique, de synergies régionales et d'échanges d'enseignements tirés de données factuelles et de bonnes pratiques ; et ainsi de contribuer à une approche plus stratégique des messages et des démarches de plaidoyer politique des partenaires suisses.

Fonctionnant indépendamment des responsabilités opérationnelles et en complément des activités des deux projets régionaux sur la migration, les objectifs de l'unité KAPCYM se concentrent sur (1) le renforcement des connaissances ; (2) la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés ; et (3) la fourniture d'un soutien et de recommandations en matière de plaidoyer par le biais de messages sélectionnés destinés à être utilisés par les représentations suisses, les offices fédéraux et les partenaires de projet dans le cadre de leurs efforts respectifs d'engagement externe.

Pour plus d'informations, scannez / cliquez sur le
code QR :

